



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et
de la Protection des Populations**

**Conseil départemental de la jeunesse,
des sports et de la vie associative**

Service jeunesse et sports

Service Solidarités

Dossier suivi par : Christophe FOUILLERE

Secrétariat : Caroline RICHARD

Tél. : 02 99 28 36 32

Mél : caroline.richard@ille-et-vilaine.gouv.fr

Mercredi 18 décembre 2013

Sujet : accueils collectifs de mineurs

1. Evolution des accueils collectifs de mineurs sur la période 2009/2013

	Période 2009/2010	Période 2012/2013
Total ACM déclarés	1293	1278
Accueils de loisirs déclarés	541 dont 530 se déroulant en 35	581 dont 571 se déroulant en 35
Nombre total de fiches complémentaires traitées	4633	5157
Séjours déclarés	693	636
Séjours se déroulant dans le département	486	440
Accueils de scoutisme déclarés	59	61
Séjours accessoires déclarés	519	607
Séjours accessoires venant d'autres départements	89	118

2. Analyse de l'évolution des accueils collectifs de mineurs

Le nombre d'accueils de loisirs déclarés est en constante augmentation, cependant le chiffre est à relativiser car une même structure peut faire l'objet de plusieurs déclarations. En supprimant les doublons on peut estimer la capacité d'accueil globale à 36 138 places (11 236 places pour les moins de 6 ans, 19 501 places pour les 6/12 ans, 5 401 pour les plus de 12 ans) au sein de 509 structures implantées sur 211 communes.

Le nombre de mineurs de moins de 6 ans accueillis augmente, la capacité globale d'accueil également. Ceci a amené la DDCSPP en lien avec le service AJE/PMI du Conseil Général à renforcer la procédure de déclaration des locaux en 2013.

Le nombre de séjours déclarés est en baisse, principalement sur la catégorie séjours de vacances. Par contre le nombre de séjours accessoires et de séjours spécifiques est en nette augmentation.

L'activité administrative du service est en augmentation, chaque année le volume d'actes (déclarations et fiches complémentaires) est croissant, ce qui impacte fortement le temps de travail administratif dédié avec deux périodes de forte activité (mai à fin juillet / septembre à fin octobre).

Le nombre de fiches complémentaires non conformes a fortement diminué depuis 2010 (344 en 2010/2011 à 107 en 2012/2013) du fait d'un renforcement des procédures de contrôle de la DDCSPP et d'une liaison plus forte avec le service de la CAF chargé du traitement des prestations de service.

Le label « Marabout » continue à être actif en Ille et Vilaine, 23 sites sont labellisés au sein du département.
<http://www.camp-marabout.fr/>

3. Inspection/contrôle des accueils collectifs de mineurs

Conformément aux instructions ministérielles, la DDCSPP combine une approche inspection des ACM et évaluation de la qualité éducative des ACM. Le nombre moyen d'inspections/contrôles se situe dans une fourchette de 85 à 120 par exercice.

Les priorités du service sont définies en partenariat avec les services Sécurité Sanitaire de l'Alimentation et Protection Animale et Végétale de la DDCSPP, la DT ARS 35, le service AJE/PMI du Conseil Général et la BPDJ. Les contrôles interservices ont été renforcés, notamment sur les séjours de vacances et les séjours accessoires.

Les ACM ciblés par les inspections/contrôles sont : les séjours sous toile, les séjours sportifs, les accueils de loisirs accueillant des mineurs de moins de 6 ans, les séjours de vacances adaptées et les structures pour lesquelles un financement public a été octroyé sur un projet spécifique.

Si un constat partagé est posé sur l'efficacité de ces contrôles qui produisent une nette amélioration des conditions d'accueils et des pratiques pédagogiques dans un certain nombre de structures, des préoccupations fortes subsistent sur :

- les conditions d'accueil et l'hygiène sur les séjours de scoutisme,
- le vieillissement et la fermeture des bâtiments des centres de vacances,
- la qualité des locaux d'accueil de loisirs et leur saturation pendant la période d'été,
- l'adaptation des conditions d'accueil et la formation des encadrants sur les séjours adaptés,
- la réelle plus-value éducative des séjours à caractère sportif organisés par des organismes privés à but lucratif.

4. Perspectives

L'action de la DDCSPP par l'organisation de journées de formation à destination notamment des animateurs et directeurs en ACM doit être poursuivie (appréciées des encadrants et organisateurs / produisant de la qualité dans les pratiques).

La charte de qualité des accueils de loisirs est un outil utile aux institutions et organisateurs, mais elle date de 2002. Une remise à jour et une nouvelle campagne de diffusion pourraient être envisagées.

Le guide des Espaces jeunes en Ille-et-Vilaine (DDCSPP, CAF, JEDEVI) édité en 2011 peut faire à nouveau l'objet d'une campagne de diffusion, sans doute après les élections municipales, notamment vers les élus locaux en charge des questions de jeunesse.

L'organisation de réunions thématiques sur la réglementation est utile, sur l'exercice 2012/2013 elles ont été au nombre de 2 sur la sécurité, l'hygiène et la restauration en séjour de plein air et en séjour en dur. Ces réunions ont été complétées par des réunions de réseau d'animateurs sur le thème de la réglementation (Francas, Léo Lagrange, Familles Rurales, Communauté de communes du Val d'Ille).

Pour 2013/2014, deux réunions sont prévues :

- diététique, hygiène et maltraitance, locaux pour les accueils de loisirs enfance,
- séjours de scoutisme.

La réforme des rythmes éducatifs impacte le service en charge des ACM, il a donc été décidé en interne de la DDCSPP de combiner le pilotage de la mise en œuvre de la réforme avec les problématiques réglementaires en ACM (déploiement d'informations, organisations de réunions, traitement des PEDT, ...).